



# Groupe de travail Filière Technique

18 juin 2021

## Flash

### **Représentants des personnels FO :**

T. FERRANDIZ, E. FRONTIN et MC. KERAMBELLEC.

Un GT consacré à la Filière Technique s'est tenu le 18 juin 2021 sous la présidence de la sous-directrice des ressources humaines de l'administration centrale (SRH2). Ce sujet a déjà fait l'objet en d'une présentation lors du CTAC du 2 mars 2020. **Retrouvez l'ensemble des questions posées par FO au cours de cette instance. Les réponses formulées par l'administration sont disponibles dans notre CR intégral.**

### **Dispositions prises à ce jour :**

- Barème indemnitaire des agents de la filière sécurité.
- Reclassement des agents CSI dans l'emploi des APST.
- Réintégration dans le corps des AT avant le départ à la retraite.

**FO étudie l'instruction du dispositif sur les lignes de conduite prises à ce jour.**

### **Perspectives d'évolution des agents de la filière technique (APST et IA) :**

**FO fait savoir que le souhait des agents de la filière technique est de conserver leur statut de fonctionnaire et aussi de continuer à exercer, au sein du MEFR, les missions qui leurs sont dévolues. Les IA ont un métier dans lequel ils ont évolué jusqu'à présent et la proposition faite par l'administration est incompatible avec leurs missions et ne leur convient pas ! FO rappelle que les missions des IA comportent un certain nombre de responsabilités, à savoir la sûreté, la sécurité incendie, le suivi de marchés, les services de maintenance et aussi tout ce qui a trait à l'immobilier pour ne citer que l'essentiel. L'administration est-elle en mesure de proposer des pistes en-dehors du Ministère ?**

**FO insiste sur le fait que les IA ne souhaitent pas changer de service et intégrer des services administratifs pour lesquels ils n'ont pas été formés jusqu'à présent. Ils demeurent très attachés à leurs fonctions qu'ils ont assuré avec le plus grand professionnalisme et un maximum de responsabilité notamment pendant la période de pandémie. L'administration reconnaît apparemment les compétences des agents de la filière technique mais ne semble pas en mesure de leur offrir un déroulement de carrière au niveau de leurs compétences.**